

Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu

par Adam Cotter

Date de diffusion : le 26 avril 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu

par Adam Cotter, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

La violence entre partenaires intimes (VPI) englobe un large éventail de comportements, qui vont de la violence psychologique et de l'exploitation financière aux agressions physiques et sexuelles. En raison de sa prévalence élevée et de ses répercussions immédiates et à long terme sur les victimes¹, leur famille et l'ensemble de la communauté, la VPI est considérée comme un problème de santé publique majeur (Organisation mondiale de la Santé, 2017). En plus des répercussions directes sur les victimes, la VPI a aussi des conséquences économiques plus vastes (Peterson et autres, 2018) et a été liée à la perpétuation d'un cycle de violence intergénérationnelle, entraînant un traumatisme supplémentaire.

De nombreuses enquêtes sur la victimisation au Canada et ailleurs montrent que la prévalence globale de la VPI autodéclarée est semblable lorsque l'on compare les femmes avec les hommes. Cela dit, il est utile de regarder au-delà d'une mesure globale de haut niveau et cela peut révéler un contexte et des renseignements importants sur la VPI. Une mesure globale englobe souvent de multiples types de VPI, y compris les expériences uniques et les comportements abusifs. Ces différences dans les tendances et les contextes aident à souligner le fait qu'il n'y a pas une seule expérience de VPI. Il existe plutôt différentes formes de victimisation par un partenaire intime — et différents profils parmi diverses populations — et il est important de les reconnaître, car ils exigeront différents types d'interventions, de programmes et de soutien pour les victimes.

À ce jour, les recherches ont démontré que les femmes sont victimes de façon disproportionnée des formes les plus graves de VPI (Burczycka, 2016; Breiding et autres, 2014), comme le fait d'être étranglées, d'être agressées ou menacées avec une arme, ou d'être agressées sexuellement. En outre, les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence plus fréquemment et de signaler plus souvent des blessures et des répercussions physiques et émotionnelles négatives découlant de la violence (Burczycka, 2016). Bien que la plupart des cas de VPI ne soient pas portés à l'attention de la police, les femmes constituent la majorité des victimes dans les cas qui le sont (Conroy, 2021). De plus, les données sur les homicides révèlent constamment que les femmes victimes d'homicide au Canada sont plus susceptibles d'être tuées par un partenaire intime que par tout autre type d'agresseur (Roy et Marcellus, 2019). Parmi les victimes d'homicides résolus en 2019, 47 % des femmes ont été tuées par un partenaire intime, comparativement à 6 % des hommes.

Le présent article, qui porte sur l'ensemble de la population canadienne, fait partie d'une série de courts rapports traitant des expériences de violence entre partenaires intimes vécues par des membres de différents groupes de population, d'après les données autodéclarées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018 pour diverses populations. On y explore la prévalence, la nature et l'incidence de la VPI sur les Canadiens en adoptant une approche fondée sur le genre afin de comparer les expériences des femmes avec celles des hommes². Les expériences de VPI chez les femmes autochtones (Heidinger, 2021), les femmes de minorité sexuelle (Jaffray, 2021a) et les hommes de minorité sexuelle (Jaffray, 2021b), les femmes ayant une incapacité (Savage, 2021a), les jeunes femmes (Savage, 2021b) et les femmes de minorité visible (Cotter, 2021) sont examinées dans les autres rapports de cette série³.

Dans le présent article, le terme « violence entre partenaires intimes » est utilisé pour désigner toutes les formes de violence commises dans le contexte d'une relation entre partenaires intimes (voir l'encadré 1). D'autres organisations peuvent préférer d'autres termes tels que « violence conjugale », « violence entre partenaires amoureux » ou « violence familiale », ou les utiliser de façon interchangeable avec le terme « violence entre partenaires intimes ». Cela dit, ces termes peuvent exclure certains types de violence entre partenaires intimes en limitant la portée de la violence à un type précis de relation entre partenaires intimes, ou englober d'autres types de violence qui surviennent dans d'autres types de relations dans un contexte familial, comme la violence envers les enfants ou les aînés (Organisation mondiale de la Santé, 2012).

Encadré 1

Mesurer et définir la violence entre partenaires intimes

Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), des renseignements ont été recueillis sur la violence entre partenaires intimes (VPI) subie par les Canadiens depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. L'enquête portait sur une vaste gamme d'éléments couvrant les comportements abusifs et violents commis par des partenaires intimes, y compris la violence psychologique, physique et sexuelle. La définition de partenaire était également large et englobait les conjoints mariés, conjoints de fait, partenaires amoureux et autres partenaires intimes actuels et anciens.

Les 27 éléments utilisés dans l'ESEPP proviennent de diverses sources, notamment de la Conflict Tactics Scale (CTS), du Composite Abuse Scale Revised Short Form (CASr-SF) (Ford-Gilboe et autres, 2016) et de nouveaux éléments conçus pour combler les lacunes dans ces deux mesures (voir le tableau 1A pour obtenir la liste complète de tous les éléments inclus dans l'enquête, ainsi que leur source). L'inclusion d'un large éventail de types de VPI était essentielle pour veiller à ce que toutes les formes de violence soient saisies afin de refléter les expériences de diverses personnes et populations. Cela comprend les expériences de VPI dans des relations impliquant des partenaires de même genre ou d'un genre différent, ainsi que les expériences spécifiques de VPI chez les hommes et les femmes.

Encadré 1 — fin**Mesurer et définir la violence entre partenaires intimes****Définition et dénombrement de la violence entre partenaires intimes**

La violence entre partenaires intimes peut être définie de plusieurs façons, et la définition peut évoluer au fil du temps pour inclure les nouvelles formes de VPI. Par exemple, Statistique Canada définit les affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police comme les infractions avec violence qui surviennent entre des partenaires actuels et anciens, sans égard au fait qu'ils vivent ensemble ou non (Burczycka, 2018). La Gendarmerie royale du Canada (2019) définit la VPI de façon générale comme un préjudice causé par un partenaire intime, qui peut se manifester sous de nombreuses formes, mais qui est souvent le résultat d'une tentative d'imposer sa volonté à un partenaire ou de le contrôler.

Dans l'ESEPP, la violence entre partenaires intimes est définie comme tout acte ou comportement violent commis par un partenaire intime actuel ou ancien, sans égard au fait que les partenaires vivent ensemble ou non. Dans le présent article, la violence entre partenaires intimes est généralement classée en trois catégories, soit la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle.

La **violence psychologique** englobe les formes de violence qui ciblent le bien-être émotionnel, mental ou financier d'une personne ou qui nuisent à sa liberté personnelle ou à son sentiment de sécurité. Cette catégorie comprend 15 types particuliers d'abus, dont la jalousie, les insultes et autres injures, le harcèlement ou les comportements harcelants, la manipulation, la séquestration ou les dommages matériels (pour obtenir la liste complète des éléments inclus dans cette catégorie, voir le tableau 1A). Cette catégorie comprend également le fait que le partenaire avait rejeté sur la victime la faute de ses comportements violents ou abusifs, qui a été mesuré parmi les répondants qui ont subi certaines formes de VPI⁴.

La **violence physique** comprend les formes de violence qui comportent des voies de fait ou des menaces d'agression physique. Au total, neuf types d'abus sont inclus dans cette catégorie, y compris les objets lancés à la victime, les menaces avec une arme, le fait d'être giflé, de se faire battre et de se faire étrangler (voir le tableau 1A).

La **violence sexuelle** comprend les agressions sexuelles ou les menaces d'agression sexuelle et a été mesurée à l'aide de deux éléments du CASr-SF, soit le fait d'obliger la victime à se livrer à des actes sexuels contre son gré et le fait de forcer ou de tenter de forcer la victime à avoir des relations sexuelles.

La violence physique et sexuelle entre partenaires intimes est parfois regroupée dans une seule catégorie, particulièrement lorsque les données sur la VPI sont combinées à des données non liées à la VPI afin de calculer la prévalence totale de la victimisation criminelle.

Fréquence de la violence entre partenaires intimes

En plus de mesurer la prévalence de la violence entre partenaires intimes, l'ESEPP a également mesuré la fréquence de chaque forme de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents. On a demandé aux répondants qui ont déclaré avoir subi l'une ou l'autre des 27 formes de violence de préciser la fréquence de cette violence, c'est-à-dire si la violence s'était produite une fois, quelques fois, chaque mois, chaque semaine, chaque jour ou presque chaque jour au cours des 12 mois précédents. Ces renseignements fournissent un contexte et des nuances supplémentaires pour mettre en évidence les expériences des victimes et effectuer des comparaisons entre différentes populations.

Approche analytique

Dans l'analyse présentée dans cet article, on adopte une approche inclusive à l'égard de la vaste gamme de comportements qui constituent la VPI. Aux fins de la présente analyse, les personnes qui ont répondu « oui » à au moins un élément de l'enquête mesurant la VPI sont incluses comme ayant été victimes de violence de la part d'un partenaire intime, peu importe le type ou la fréquence de la violence.

Données sur la violence entre partenaires intimes provenant d'autres sources

Bien que cette analyse repose sur les données de l'ESEPP, il existe d'autres sources de données nationales sur la VPI au Canada. Plus particulièrement, l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation a permis de recueillir des renseignements sur la violence entre partenaires intimes à l'aide de la Conflict Tactics Scale (CTS) tous les cinq ans depuis 1999; les données de 2019 seront disponibles en 2021. Contrairement à l'ESEPP, l'ESG a mis l'accent sur l'occurrence, au cours des 5 années et des 12 mois précédant la tenue de l'enquête, de violence psychologique, physique et sexuelle commise par un conjoint marié ou un conjoint de fait, actuel ou ancien. En 2014, la violence entre partenaires amoureux a été saisie grâce à l'ajout d'un court module, qui a été élargi pour s'harmoniser avec la CTS en 2019.

L'avantage de l'ESG est qu'elle permet l'analyse de ce type de violence entre partenaires intimes au fil du temps, ainsi qu'une plus grande comparabilité à l'échelle internationale. Par ailleurs, l'ESEPP comprend un éventail plus large de comportements violents et de relations de violence potentielles, ainsi que la capacité clé de fournir une mesure de la prévalence au cours de la vie et une mesure de la fréquence de tous les types de comportements, au-delà de ceux qui sont violents physiquement ou sexuellement. Les données sur la VPI tirées de l'ESG seront publiées dans de futurs articles de *Juristat*.

Les données sur la VPI sont également recueillies au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Le Programme DUC comprend des renseignements sur les affaires, les auteurs présumés et les victimes, mais il se limite aux affaires qui sont portées à l'attention de la police. Pour obtenir les plus récentes données du Programme DUC sur la VPI, voir Conroy (2021).

Plus de 4 femmes sur 10 et 1 homme sur 3 ont subi une forme ou une autre de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie

Bien que les agressions physiques et sexuelles soient les formes les plus manifestes de violence entre partenaires intimes (VPI), elles ne sont pas les seules formes de violence qui existent dans les relations entre partenaires intimes. La VPI comprend également divers comportements qui peuvent ne pas comporter de violence physique ou sexuelle ou ne pas être considérés comme étant criminels en vertu de la loi canadienne actuelle, mais qui néanmoins font en sorte que les victimes se sentent effrayées, anxieuses ou contrôlées, ou causent d'autres conséquences négatives pour les victimes, leurs amis et leur famille.

Dans l'ensemble, les expériences de VPI sont relativement répandues chez les femmes et les hommes. Ainsi, 44 % des femmes qui avaient déjà été dans une relation avec un partenaire intime — soit environ 6,2 millions de femmes de 15 ans et plus — ont déclaré avoir subi une forme quelconque de violence psychologique, physique ou sexuelle dans le cadre d'une relation intime au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans⁵) (tableau 1A, tableau 2)⁶. Parmi les hommes ayant vécu en couple⁷, 4,9 millions ont déclaré avoir subi de la VPI au cours de leur vie, ce qui représente 36 % des hommes⁸.

De loin, la violence psychologique était la forme de VPI la plus courante, déclarée par environ 4 femmes sur 10 ayant vécu en couple (43 %) et 4 hommes sur 10 ayant vécu en couple (35 %) (tableau 1A, tableau 2). Venaient ensuite la violence physique (23 % des femmes par rapport à 17 % des hommes) et la violence sexuelle (12 % des femmes par rapport à 2 % des hommes). Plus particulièrement, près de 6 femmes sur 10 (58 %) et près de la moitié (47 %) des hommes victimes de violence psychologique ont également subi au moins une forme de violence physique ou sexuelle. Peu importe la catégorie mesurée, des proportions beaucoup plus élevées de femmes que d'hommes ont été victimes de violence.

En plus d'afficher une probabilité globale plus élevée que les hommes d'être victimes de VPI sur les plans psychologique, physique et sexuel, les femmes qui ont été agressées étaient également plus susceptibles d'avoir subi de multiples comportements violents particuliers au cours de leur vie. Près de 1 femme sur 3 (29 %) qui a été victime de VPI avait subi 10 comportements violents ou plus mesurés dans le cadre de l'enquête, soit près du double de la proportion des hommes victimes (16 %). En revanche, les hommes victimes étaient plus susceptibles d'avoir subi un, deux ou trois comportements violents (53 %), comparativement à 38 % des femmes.

La plupart des formes de violence entre partenaires intimes sont plus répandues chez les femmes

Parmi les femmes qui ont subi de la VPI, les comportements violents les plus courants étaient le fait d'être rabaisées ou de se faire dire des mots blessants (31 %), le fait que leur partenaire les empêche de parler à d'autres personnes (29 %), le fait d'être traitées de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (27 %), de se faire demander par leur partenaire avec qui et où elles étaient en tout temps (19 %) ou d'être bousculées, poussées, agrippées ou projetées au sol (17 %) (tableau 1A).

Quatre de ces cinq types de VPI les plus courants chez les hommes étaient le fait que leur partenaire les empêche de parler à d'autres personnes (27 %), d'être rabaisés (19 %), d'être traités de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (16 %) et de se faire demander par leur partenaire avec qui et où ils étaient en tout temps (15 %). Cependant, la prévalence chez les femmes était plus élevée pour chacun de ces comportements violents, comme elle l'était pour presque tous les comportements de VPI mesurés au moyen de l'enquête.

Parmi les 27 comportements individuels de VPI mesurés au moyen de l'enquête, tous sauf deux étaient plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. Parmi les deux exceptions, l'une était le fait d'être giflé (déclarée par 11 % des femmes et des hommes, mais il s'agissait de la cinquième forme de VPI la plus courante chez les hommes). L'autre concernait uniquement les personnes qui ont déclaré avoir une identité sexuelle minoritaire (personnes lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou ayant une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité) : le fait qu'un partenaire révèle ou menace de révéler leur orientation sexuelle ou leur relation à quiconque elles ne voulaient pas révéler cette information. Ce comportement a été déclaré par 6 % des hommes de minorité sexuelle et 7 % des femmes de minorité sexuelle, une différence qui n'était pas statistiquement significative.

Plusieurs types de comportements de VPI étaient plus de cinq fois plus répandus chez les femmes que chez les hommes. Bien que ces formes de violence avaient tendance à être les moins courantes, il s'agissait des actes les plus graves mesurés au moyen de l'enquête. Les femmes, comparativement aux hommes, étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir subi les comportements abusifs suivants au cours de leur vie : avoir été obligées de se livrer à des actes sexuels contre leur gré (8 % par rapport à 1 %), avoir été confinées ou enfermées dans une pièce ou un autre espace (3 % par rapport à 0,5 %), avoir été forcées à avoir des relations sexuelles (10 % par rapport à 2 %), avoir été étranglées (7 % par rapport à 1 %) et voir leur partenaire blesser leurs animaux de compagnie ou menacer de le faire (4 % par rapport à 0,8 %).

Près de 7 femmes et hommes sur 10 ont été victimes de violence entre partenaires intimes aux mains d'un seul partenaire

Bien que leur prévalence globale de VPI différât, les femmes et les hommes ont déclaré un nombre similaire de partenaires violents au cours de leur vie, la plupart ayant indiqué qu'un seul partenaire intime était responsable de la violence qu'ils avaient subie. C'était le cas pour 68 % des femmes et 69 % des hommes qui ont subi de la VPI.

Une plus faible proportion de victimes ont déclaré avoir eu plusieurs partenaires violents. Ainsi, 1 femme sur 5 (22 %) a déclaré avoir eu deux partenaires violents depuis l'âge de 15 ans, tandis qu'un moins grand nombre de femmes ont déclaré avoir eu trois (6 %), quatre (1 %) ou cinq partenaires violents ou plus (1 %). Ces proportions ne différaient pas de celles observées chez les hommes victimes de VPI (20 %, 4 %, 1 % et 1 %, respectivement).

Les femmes sont plus susceptibles d'éprouver de la peur, de l'anxiété et des sentiments d'être contrôlées ou piégées par un partenaire

Les mesures de la violence entre partenaires intimes tiennent souvent compte des niveaux de peur que vivent les victimes. La peur d'un partenaire peut indiquer que les expériences de violence sont plus coercitives, relativement plus graves et plus susceptibles de refléter un comportement habituel de la part d'un partenaire violent (Johnson et Leone, 2005). Cette compréhension des tendances et des répercussions de la VPI a mené à certains projets législatifs; par exemple, en 2015, le Royaume-Uni a fait du « contrôle coercitif » une infraction criminelle afin de criminaliser les formes de violence qui pourraient ne pas constituer à elles seules un comportement criminel, mais qui se produisent de manière répétée ou continue et entraînent chez la victime un sentiment de crainte pour sa sécurité ou des effets néfastes importants (Home Office, 2015)⁹. Parallèlement, au Canada, des modifications ont été apportées à la *Loi sur le divorce* en 2021 afin d'y intégrer une définition de la violence familiale, laquelle mentionne précisément les comportements coercitifs et dominants, y compris tout comportement violent qui n'est pas nécessairement criminel, mais qu'une personne utilise de manière répétée pour contrôler ou dominer un autre membre de la famille (ministère de la Justice, 2021).

La peur est beaucoup plus répandue chez les femmes qui subissent de la VPI; près de 4 femmes sur 10 (37 %) qui ont été victimes de VPI ont dit avoir eu peur d'un partenaire à un moment donné au cours de leur vie en raison de leurs expériences, une proportion bien supérieure à celle observée chez les hommes (9 %).

Plus particulièrement, la forme de VPI subie est liée à la probabilité d'éprouver de la peur. Parmi les victimes de VPI qui ont subi des formes de violence uniquement psychologiques, 12 % des femmes et 4 % des hommes ont déclaré avoir déjà eu peur d'un partenaire. En revanche, 55 % des femmes qui ont subi de la VPI physique ou sexuelle craignaient un partenaire à un moment donné, tout comme 14 % des hommes.

Au-delà des grandes catégories, l'examen du nombre de comportements violents différents qu'une personne a vécus donne à penser que les personnes qui subissent de multiples types de violence éprouvent des degrés plus élevés de crainte. Par exemple, les personnes qui ont subi le plus grand éventail de comportements de VPI étaient considérablement plus susceptibles d'avoir déjà eu peur d'un partenaire. Parmi les femmes qui avaient subi une forme de VPI depuis l'âge de 15 ans, 4 % avaient eu peur d'un partenaire à un moment donné. Ce pourcentage est passé à 10 % et à 15 % chez les femmes qui ont subi deux ou trois comportements, respectivement, et a atteint 74 % chez celles qui ont subi 10 formes de VPI ou plus. Bien que beaucoup moins d'hommes aient déjà eu peur de leur partenaire, la tendance était semblable, car 2 % des hommes qui ont subi un type de VPI ont déclaré avoir eu peur d'un partenaire à un moment donné, et la proportion s'est établie à 28 % chez les hommes qui ont subi 10 types ou plus. Ces constatations sont particulièrement saisissantes puisque la plupart des personnes qui ont été victimes de VPI ont déclaré que la violence avait été perpétrée par un seul partenaire; ce résultat laisse entendre que de nombreuses personnes, en particulier les femmes, sont victimes d'un large éventail de comportements abusifs, contrôlants et violents commis par un partenaire qu'elles craignent.

Bien qu'elle ajoute un contexte important, la peur n'est qu'une des nombreuses répercussions émotionnelles et psychologiques possibles de la VPI. D'autres répercussions émotionnelles de la VPI ont donc été incluses dans l'ESEPP afin de fournir un contexte supplémentaire aux expériences de violence, notamment se sentir contrôlé ou piégé par un partenaire violent, ou se sentir anxieux ou être sur ses gardes en raison du comportement violent d'un partenaire.

Ces émotions étaient plus courantes que la peur tant chez les femmes que chez les hommes, et l'écart entre les genres était moindre. Chez les femmes et les hommes, le fait de se sentir anxieux ou d'être sur ses gardes (57 % des femmes et 36 % des hommes) était le plus courant, suivi du sentiment d'être contrôlé ou piégé par un partenaire violent (43 % des femmes et 24 % des hommes). Comme pour les sentiments de peur, les personnes qui ont subi un nombre plus élevé de différents types de comportements violents mesurés au moyen de l'ESEPP ont déclaré ces répercussions émotionnelles beaucoup plus souvent.

Plus de 1 femme et 1 homme sur 10 ont subi de la violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête

En plus de l'information sur la violence entre partenaires intimes que les personnes ont subie au cours de leur vie, l'ESEPP a posé des questions sur la violence commise par un partenaire qui s'était produite durant l'année précédente. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 12 % des femmes et 11 % des hommes ont été soumis à une forme quelconque de VPI, des proportions qui n'étaient pas statistiquement différentes (tableau 1A, tableau 2). Les femmes et les hommes étaient tout aussi susceptibles de déclarer avoir été victimes de violence psychologique (12 % et 11 %, respectivement) ou de violence physique ou sexuelle (3 % chacun). Cela dit, alors que la prévalence de la violence physique était semblable entre les femmes (2,4 %) et les hommes (2,8 %), la violence sexuelle était environ trois fois plus fréquente chez les femmes (1,2 %) que chez les hommes (0,4 %).

Comme dans le cas des données observées pour la VPI subie au cours de la vie, les quatre formes de VPI les plus fréquentes déclarées par les femmes durant les 12 mois précédant l'enquête étaient les suivantes : se faire rabaisser ou se faire dire des mots blessants (8 %), se faire traiter de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (7 %), avoir un partenaire jaloux et qui ne veut pas qu'elles parlent à d'autres hommes ou femmes (5 %) et se faire demander par leur partenaire avec qui et où elles étaient (3 %). Il s'agissait également des quatre comportements de VPI les plus souvent déclarés par les hommes (6 %, 5 %, 7 % et 4 %, respectivement).

Certaines formes de VPI ont été déclarées plus souvent par les hommes que par les femmes au cours des 12 mois précédant l'enquête, contrairement à ce qui a été observé dans les données sur la prévalence au cours de la vie. Durant les 12 mois précédents, les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir subi la jalousie de leur partenaire et à voir leur partenaire les empêcher de parler à d'autres personnes (7 % par rapport à 5 %), à se faire demander par leur partenaire avec qui et où ils étaient en tout temps (4 % par rapport à 3 %), à avoir été giflés (1,7 % par rapport à 0,8 %) ou à avoir reçu un coup de poing ou un coup de pied, avoir été mordus ou frappés au moyen d'un objet (1,3 % par rapport à 0,7 %).

Par ailleurs, 12 des 27 comportements mesurés étaient plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Plus particulièrement, cela comprenait les mesures pour ce qui est des agressions sexuelles, du fait d'être étranglé, des menaces de blesser ou de tuer leur partenaire ou un proche, du fait d'être harcelé, d'être suivi par son partenaire ou de le voir rôder près du domicile ou du lieu de travail.

Plus du quart des victimes de violence de la part d'un partenaire intime ont subi de la violence ou des abus chaque mois ou plus au cours de l'année précédente, et 1 femme sur 10 en a été victime presque chaque jour

La violence entre partenaires intimes a tendance à se produire de façon répétée, plutôt qu'une seule fois. Environ 1 personne sur 5 qui a été victime de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête a dit que cela s'était produit une fois pendant cette période. C'était le cas d'une proportion légèrement plus élevée d'hommes victimes (22 %) que de femmes (17 %).

Au lieu de cela, parmi les victimes de VPI, 30 % des femmes et 27 % des hommes ont déclaré qu'au moins une forme de VPI (physique, sexuelle ou psychologique) s'était produite à plusieurs reprises, soit chaque mois ou plus souvent (tableau 1B). De même, plus de la moitié des femmes (54 %) et des hommes (51 %) qui ont été victimes de VPI ont déclaré qu'au moins un comportement violent en particulier s'était produit « quelques fois » au cours de la période de 12 mois, c'est-à-dire plus d'une fois, mais moins que chaque mois. Dans les deux cas, les différences entre les femmes et les hommes victimes n'étaient pas statistiquement différentes; cependant, les femmes étaient deux fois plus susceptibles que les hommes d'avoir subi au moins un comportement abusif sur une base quotidienne ou quasi quotidienne au cours des 12 mois précédents (12 % par rapport à 6 %) — ce qui donne encore à penser que la VPI touche les femmes de façon disproportionnée.

En partie en raison de la taille relativement petite de l'échantillon, il y avait peu de différences statistiquement significatives entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la fréquence de chaque comportement individuel. Toutefois, lorsqu'il y avait des différences, il était toujours vrai que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer un comportement au moins une fois par mois, tandis que les hommes étaient plus susceptibles de déclarer un comportement au cours des 12 mois précédents (tableau 1B).

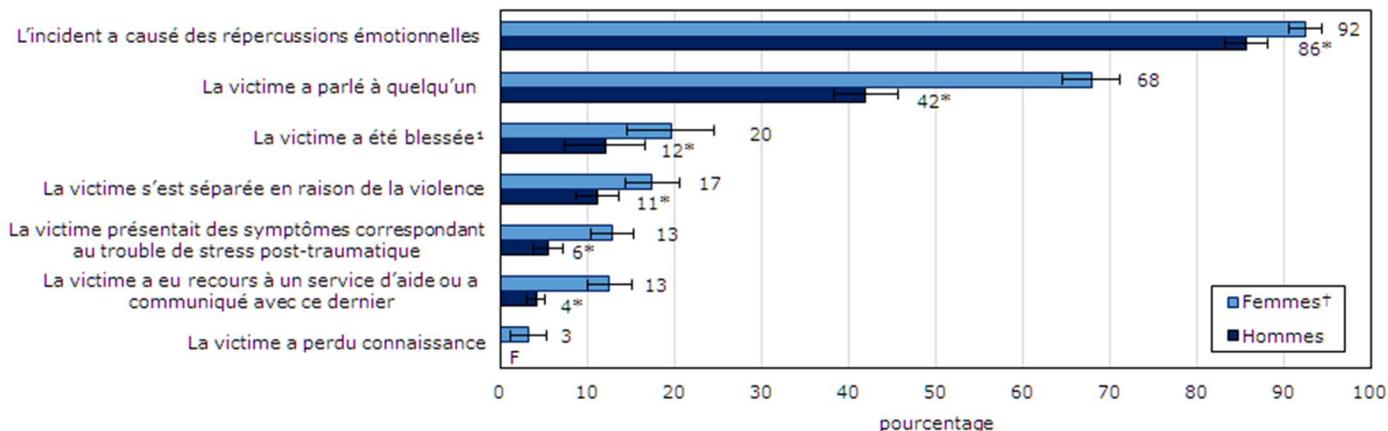
Même parmi les formes de VPI qui étaient moins courantes, la plupart des femmes victimes de VPI ont dit que les comportements se sont produits plus d'une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête. Par exemple, alors que 1 % des femmes ont déclaré qu'un partenaire intime les a forcées ou a tenté de les forcer à avoir des relations sexuelles au cours des 12 mois précédents, les trois quarts (76 %) de ces femmes ont dit que cela s'était produit plus d'une fois. Dans l'ensemble, 1 femme sur 5 (20 %) qui a été victime de violence sexuelle commise par un partenaire intime au cours des 12 mois précédents a déclaré que cela s'était produit au moins une fois par mois durant les 12 mois précédents. La fréquence à laquelle les femmes sont victimes de cette forme de VPI est particulièrement remarquable, car ces types de violence sont souvent considérés comme les plus graves.

Les femmes sont plus susceptibles de déclarer avoir subi des répercussions émotionnelles et physiques de la violence entre partenaires intimes

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ 9 victimes de VPI sur 10 — tant les femmes (92 %) que les hommes (86 %) — ont déclaré que l'incident avait eu des répercussions émotionnelles sur elles (graphique 1). Les femmes, qui ont été victimes de VPI plus fréquemment et sous des formes souvent plus graves, ont déclaré des répercussions extrêmes sur leur santé physique et psychologique et sur leur mode de vie. Par exemple, de nombreuses femmes victimes de VPI ont été blessées¹⁰ (20 %), se sont séparées de leur partenaire en raison de la violence (17 %) et présentaient des symptômes correspondant au trouble de stress post-traumatique (TSPT)¹¹ (13 %).

Graphique 1
Répercussions de la violence entre partenaires intimes sur les victimes et mesures prises par celles-ci au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le genre de la victime, 2018

Répercussions



F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont subi au moins une forme de violence physique ou sexuelle (voir le tableau 1A pour obtenir la liste des éléments compris dans chaque catégorie).

Note : Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été victimes d'une forme quelconque de violence entre partenaires intimes (violence psychologique, physique ou sexuelle) commise par un partenaire intime actuel ou ancien.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

En particulier, une proportion considérable d'hommes victimes de VPI ont subi les mêmes conséquences : 12 % ont été blessés, 11 % se sont séparés en raison de la violence et 6 % présentaient des symptômes correspondant à un TSPT.

Ces constatations peuvent indiquer un effet cumulatif de la violence, car les personnes qui ont été victimes de VPI ont eu plus souvent tendance à déclarer avoir subi des répercussions plus importantes. Par exemple, environ 1 femme sur 20 qui a été victime de VPI une fois (4 %) ou quelques fois (6 %) au cours des 12 mois précédant l'enquête a déclaré des symptômes correspondant à un TSPT. Parmi les femmes qui ont été victimes de VPI chaque mois ou plus, près de 1 sur 3 (30 %) a déclaré de tels symptômes. De même, le tiers (32 %) des femmes qui ont été victimes de VPI chaque mois ou plus se sont séparées de leur partenaire en raison de la violence, comparativement à environ 1 sur 10 parmi celles qui ont été victimes de VPI une fois (9 %) ou quelques fois (12 %).

En plus de ces répercussions, les mesures prises par les femmes victimes de VPI en réponse à la violence différaient à plusieurs égards de celles prises par les hommes victimes de ce type de violence. En effet, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir parlé à quelqu'un de l'abus ou de la violence dont elles ont été victimes (68 % par rapport à 42 % des hommes). Les femmes (13 %) étaient également plus susceptibles que les hommes (4 %) d'avoir eu recours à un service d'aide aux victimes ou d'avoir communiqué avec un tel service en raison des comportements abusifs ou violents qu'elles avaient subis au cours des 12 mois précédents.

Les données autodéclarées tirées des enquêtes canadiennes révèlent systématiquement qu'il existe un écart entre les genres dans la recherche de soutiens formels et informels (Cotter et Savage, 2019; Cotter, 2018; Burczykca, 2016). Les recherches laissent entendre que de nombreux facteurs contribuent à cette tendance. Par exemple, les normes propres aux genres entourant la masculinité peuvent réduire les comportements de recherche d'aide des hommes dans un certain nombre de contextes, et pas seulement en ce qui concerne la victimisation par VPI (Ansara et Hindin, 2010; Lysova et autres, 2020). En d'autres termes, les hommes sont moins susceptibles de demander de l'aide formelle ou informelle en premier lieu — et s'ils le font, il y a généralement moins de services pour les victimes de VPI disponibles pour les hommes que pour les femmes (Ansara et Hindin, 2010; Lysova et autres, 2020).

En plus de sa corrélation avec des répercussions plus graves sur les victimes, une fréquence plus élevée de VPI était liée à une plus grande probabilité que la violence soit portée à l'attention de la police. Les femmes qui ont été victimes de VPI chaque mois ou plus (13 %) étaient plus susceptibles de dire que la violence avait été portée à l'attention de la police, comparativement à celles qui avaient été victimes de VPI une fois (2 %) ou quelques fois (5 %). Cependant, peu importe la fréquence, la grande majorité des cas de VPI n'ont pas été portés à l'attention de la police. Cela pourrait refléter le fait que certains des comportements de VPI mesurés peuvent ne pas être perçus par les victimes comme une affaire criminelle ou comme quelque chose qui peut ou devrait être signalé à la police. Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 2014, les deux raisons les plus courantes pour ne pas signaler la violence conjugale à la police étaient la croyance selon laquelle la violence était une affaire privée ou personnelle et la perception selon laquelle l'incident violent n'était pas assez important pour être signalé (Buczycyca, 2016).

Comme il a été mentionné précédemment, la majorité des victimes de VPI n'avaient pas utilisé ou consulté un service d'aide officiel au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les raisons les plus souvent invoquées par les victimes de VPI qui n'ont pas utilisé ces services étaient qu'elles ne voulaient pas ou n'avaient pas besoin d'aide (51 % des femmes et 56 % des hommes) ou que l'incident était trop mineur (38 % des femmes et 29 % des hommes). Un petit nombre de victimes n'ont pas eu recours à ces services ou communiqué avec ceux-ci en raison de problèmes logistiques ou d'obstacles à l'accès — il n'y en avait aucun à leur disposition (1 % des victimes), il n'y en avait aucun offert dans la langue des victimes (0,8 %), les victimes étaient trop éloignées de tout service (0,5 %) ou il y avait une liste d'attente (0,5 %)¹².

La violence entre partenaires intimes est beaucoup plus courante au sein de certaines populations

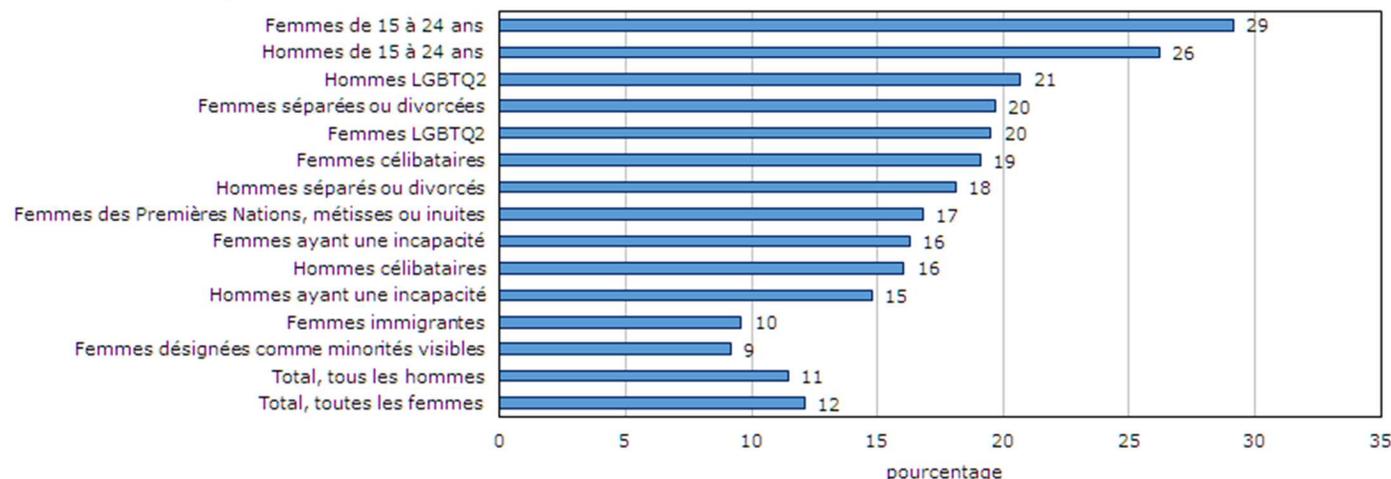
Outre le genre, d'autres caractéristiques individuelles et socioéconomiques se recoupent pour influencer sur la probabilité d'être victime de violence de la part d'un partenaire intime (tableau 3). Par exemple, la prévalence de la VPI était nettement plus élevée chez les femmes autochtones (voir Heidinger, 2021), les femmes LGBTQ2 (voir Jaffray, 2021a), les hommes LGBTQ2 (voir Jaffray, 2021b), les femmes ayant une incapacité (Savage, 2021a) et les jeunes femmes (voir Savage, 2021b), tant depuis l'âge de 15 ans qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Les recherches sur la victimisation ont constamment démontré que l'âge est un facteur de risque important, les jeunes étant plus susceptibles d'être victimes de crimes violents (Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2015). Il en va de même pour la VPI. Ainsi, 3 femmes sur 10 (29 %) de 15 à 24 ans ont déclaré avoir subi de la VPI au cours des 12 mois précédents, soit plus du double de la proportion observée chez les femmes de 25 à 34 ans ou de 35 à 44 ans, et une proportion près de six fois plus élevée que celle enregistrée chez les femmes de 65 ans et plus (tableau 3, graphique 2). De même, chez les hommes, 26 % des 15 à 24 ans avaient subi une forme ou une autre de VPI au cours des 12 mois précédents, ce pourcentage passant à 5 % chez les hommes de 65 ans et plus. Les recherches ont montré que l'adolescence et le début de l'âge adulte, lorsque bon nombre d'entre eux négocient les relations intimes et les limites pour la première fois, présentent un risque plus élevé de subir de la VPI (Johnson et autres, 2015). Pour de plus amples renseignements sur les jeunes femmes victimes de VPI, voir Savage (2021b).

Graphique 2

Violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques de la victime, 2018

Certaines caractéristiques de la victime



Note : Comprend la violence psychologique, physique ou sexuelle commise par un partenaire intime actuel ou ancien. Seules les différences statistiquement significatives de leur catégorie de référence respective sont indiquées dans le graphique; pour obtenir la liste plus complète des caractéristiques, voir le tableau 3. Les intervalles de confiance pour chaque estimation sont également disponibles au tableau 3. Les totaux pour les femmes et les hommes sont affichés à des fins de comparaison.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Les femmes (61 %) et les hommes (54 %) autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de VPI au cours de leur vie comparativement à leurs homologues non autochtones (44 % et 36 %, respectivement) (tableau 3)¹³. Les femmes autochtones (17 %) étaient également plus susceptibles que les femmes non autochtones (12 %) d'avoir subi de la VPI au cours des 12 mois précédents. Voir Heidinger (publication à venir, 2021) pour plus de renseignements.

Il convient de souligner que la prévalence de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête chez les femmes vivant en milieu rural (12 %) était la même que chez les femmes vivant en milieu urbain au Canada (12 %), tandis qu'elle était plus élevée chez les hommes vivant en milieu urbain (12 %) que chez les hommes vivant en milieu rural au Canada (9 %). Pour les victimes de VPI vivant en milieu rural, le sentiment d'isolement ou d'être piégées en raison de la VPI peut être exacerbé davantage en raison de l'éloignement, de la disponibilité moindre des services ou de la difficulté à quitter la collectivité (Hébergement femmes Canada, 2020).

Les expériences de violence entre partenaires intimes au cours de la vie sont liées à un faible revenu du ménage

Les expériences de VPI au cours de la vie étaient plus fréquentes chez les femmes (57 %) et les hommes (53 %) qui ont déclaré vivre au sein d'un ménage ayant un revenu de moins de 20 000 \$ en 2018 (tableau 3). Ces proportions ne différaient pas de façon significative l'une de l'autre, mais elles étaient supérieures aux proportions observées dans toutes les autres tranches de revenu, tant chez les femmes que chez les hommes.

Il n'y avait pas de différence significative en ce qui concerne la prévalence de la VPI au cours des 12 mois précédents entre les diverses tranches de revenu des ménages chez les femmes, ce qui laisse entendre que le revenu en soi n'est pas nécessairement un facteur prédictif du risque de subir de la VPI. Il semble plutôt que les expériences de VPI au cours de la vie pourraient être un facteur menant à un revenu relativement faible plus tard dans la vie, compte tenu du fait que l'ESEPP permet de mesurer le revenu au moment de l'enquête, mais comprend des questions sur les incidents de VPI survenus depuis l'âge de 15 ans. En outre, il peut être plus difficile pour les victimes de VPI qui ont un faible revenu de fuir une relation violente.

La violence entre partenaires intimes est liée aux expériences précoces de violence envers les enfants

Une proportion un peu plus élevée de femmes (28 %) que d'hommes (26 %) ont déclaré avoir été agressées physiquement ou sexuellement par un adulte avant l'âge de 15 ans. Parmi ceux-ci, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'avoir été agressées sexuellement (12 % par rapport à 4 %), alors que les hommes étaient plus susceptibles d'avoir été agressés physiquement (25 %) que les femmes (22 %). Les enquêtes et les recherches sur la victimisation montrent de façon constante que les expériences négatives vécues pendant l'enfance sont liées à un risque plus élevé d'être victime de violence à l'âge adulte (Burczycka, 2017; Widom et autres, 2008). C'est particulièrement le cas de la violence entre partenaires intimes; les femmes ayant des antécédents de violence physique ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans étaient environ deux fois plus susceptibles que les femmes n'ayant pas de tels antécédents d'avoir subi de la VPI, soit depuis l'âge de 15 ans (67 % par rapport à 35 %), soit au cours des 12 mois précédant l'enquête (18 % par rapport à 10 %).

On observe également cette tendance chez les hommes; plus de la moitié (53 %) de ceux qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle pendant l'enfance ont déclaré avoir été victimes de VPI à un moment ou à un autre de leur vie, tandis que c'était le cas de 3 hommes sur 10 (30 %) qui n'ont pas été victimes de violence pendant l'enfance. De même, les hommes qui ont été victimes de violence pendant l'enfance étaient plus susceptibles que ceux qui ne l'ont pas été d'avoir été victimes de VPI au cours des 12 mois précédents (17 % par rapport à 10 %).

De même, il a été démontré que la violence psychologique pendant l'enfance est liée à un risque accru de subir de la VPI à l'âge adulte (Richards et autres, 2017). C'était également le cas lorsqu'il s'agissait de pratiques parentales sévères, c'est-à-dire le fait d'avoir reçu des gifles ou des fessées, de se sentir non désiré ou non aimé, ou d'avoir été négligé ou d'avoir des besoins fondamentaux non satisfaits par les parents ou les tuteurs. De telles expériences ont été déclarées par 65 % des femmes et 62 % des hommes, qui étaient par la suite plus susceptibles de déclarer avoir subi de la VPI au cours de leur vie. Environ la moitié des femmes (54 %) et des hommes (45 %) qui ont été victimes de pratiques parentales sévères ou de négligence parentale avaient également subi de la VPI depuis l'âge de 15 ans, comparativement à 25 % et à 21 %, respectivement, des personnes qui n'ont pas été victimes de pratiques parentales sévères.

Les recherches ont démontré que les expériences de violence familiale vécues durant l'enfance sont liées à un risque accru de victimisation avec violence. Ainsi, la probabilité de violence future et de victimisation augmente chez les personnes exposées à la violence durant l'enfance, car les personnes peuvent apprendre à s'attendre à de la violence dans le cadre d'une relation interpersonnelle et à modéliser ce comportement dans leur propre vie (Neppl et autres, 2019; Richards et autres, 2017; Widom et autres, 2014). Les résultats de l'ESEPP viennent appuyer cette constatation : les deux tiers (64 %) des femmes qui ont été exposées à de la violence entre leurs parents ou d'autres adultes durant leur enfance ont été victimes de violence dans leur propre relation à un moment ou à un autre de leur vie adulte, comparativement à 41 % des femmes qui n'ont pas été exposées à cette violence lorsqu'elles étaient enfants. De même, 59 % des femmes qui ont été exposées à de la violence psychologique entre leurs parents ou leurs tuteurs ont par la suite été victimes de VPI, alors que c'était le cas de 32 % des femmes qui ne l'ont pas été.

Chez les hommes, l'écart était encore plus grand entre ceux qui ont été exposés à de la violence et ceux qui ne l'ont pas été, comparativement aux femmes. Près de 6 hommes sur 10 (58 %) qui ont été exposés à de la violence entre leurs parents ou d'autres adultes pendant leur enfance ont été victimes de VPI au cours de leur vie, comparativement à 33 % des hommes qui ne l'ont pas été. De même, plus de la moitié (53 %) des hommes qui ont été exposés à de la violence psychologique entre leurs parents ou leurs tuteurs ont déclaré avoir été victimes de VPI dans leurs propres relations, une proportion qui était plus du double de celle observée chez les hommes qui ne l'ont pas été (25 %).

Encadré 2 Victimisation avec violence au cours de la vie

Bien que l'analyse dans le présent rapport porte sur la violence perpétrée par des partenaires intimes, une analyse approfondie des expériences de violence fondée sur le genre doit également comprendre les expériences de violence commises par des personnes autres que des partenaires intimes. Dans cette optique, le présent encadré porte sur toutes les formes de violence (agressions physiques et sexuelles) subies au cours de la vie et mesurées au moyen de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), y compris la violence entre partenaires intimes et la violence qui se produit dans d'autres contextes en dehors des relations entre partenaires intimes.

Près de la moitié des femmes ont été agressées physiquement ou sexuellement au cours de leur vie

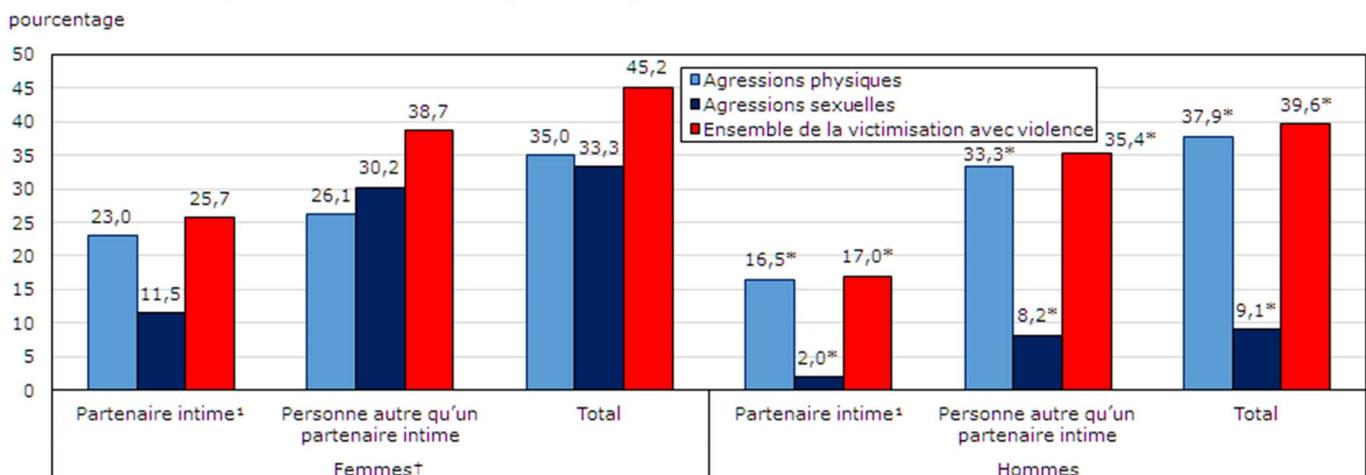
Il est important de comprendre les expériences de victimisation avec violence au cours de la vie, tant à l'intérieur des relations intimes qu'à l'extérieur de celles-ci, lorsqu'il s'agit de comprendre la population touchée, d'élaborer des services et des programmes de prévention, et de prévoir les besoins en santé mentale et physique. Par conséquent, une mesure de la victimisation au cours de la vie a été identifiée comme une lacune statistique à combler dans l'élaboration de l'ESEPP¹⁴.

Lorsque l'on combine la violence commise par un partenaire intime et la violence perpétrée par une personne autre qu'un partenaire intime, on constate qu'une proportion plus élevée de femmes (45 %) ont déclaré avoir été agressées physiquement ou sexuellement au moins une fois depuis l'âge de 15 ans comparativement aux hommes (40 %) (tableau 4).

Une femme sur trois a été agressée sexuellement au cours de sa vie

La surreprésentation des femmes victimes de violence était en grande partie attribuable aux agressions sexuelles, puisque le tiers (33 %) des femmes ont été agressées sexuellement à un moment donné depuis l'âge de 15 ans — une proportion plus de trois fois supérieure à celle observée chez les hommes (9 %) (tableau 4, graphique 3). Les agressions sexuelles commises par des partenaires intimes (12 % par rapport à 2 %) et les agressions sexuelles commises par d'autres personnes (30 % par rapport à 8 %) étaient nettement plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 3
Agressions physiques et sexuelles subies depuis l'âge de 15 ans, selon le genre de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2018



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Note : Voir le tableau 4 pour connaître les intervalles de confiance pour chaque estimation.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Encadré 2 — fin**Victimisation avec violence au cours de la vie**

En revanche, les femmes (35 %) étaient un peu moins susceptibles que les hommes (38 %) d'avoir été agressées physiquement à un certain moment depuis l'âge de 15 ans. La nature fondée sur le genre de cette violence est digne de mention : alors que les agressions physiques en dehors des relations intimes étaient plus courantes chez les hommes (33 %) que chez les femmes (26 %), les agressions physiques dans une relation intime étaient plus fréquentes chez les femmes (23 %) que chez les hommes (17 %).

Chez les femmes, le type le plus courant d'agression différait selon le type de relation. En ce qui concerne la violence commise par un partenaire intime, les agressions physiques étaient plus courantes que les agressions sexuelles. L'inverse était vrai dans le cas de la violence non commise par un partenaire intime. Pour ce qui est des hommes, peu importe le lien avec l'agresseur, les agressions physiques étaient beaucoup plus courantes que les agressions sexuelles. Des tendances semblables ont été observées dans les données des 12 mois précédents (tableau 5).

Dans chaque province et territoire, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime

Dans chacune des provinces et chacun des territoires, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir été victimes d'agression physique ou sexuelle par un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans (tableau 6). Lorsque l'on combine la violence commise par des partenaires intimes et la violence commise par d'autres personnes, on constate que la prévalence au cours de la vie était plus élevée chez les femmes que chez les hommes à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans toutes les autres provinces et dans chacun des territoires, il n'y avait pas de différence significative dans la prévalence de la victimisation avec violence depuis l'âge de 15 ans lorsque l'on comparait les femmes avec les hommes. Il convient de noter qu'entre la moitié et les deux tiers des femmes ont été victimes d'agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans en Nouvelle-Écosse (49 %), en Alberta (50 %), en Colombie-Britannique (50 %), au Nunavut (57 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (61 %) et au Yukon (66 %).

Description de l'enquête

En 2018, Statistique Canada a mené le premier cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Cette enquête a pour objet de recueillir des renseignements sur les expériences vécues par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations intimes.

La population cible de l'ESEPP est composée des Canadiens de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les personnes vivant en établissement ne sont pas incluses. Cela signifie que les résultats de l'enquête pourraient ne pas tenir compte des expériences de violence aux mains d'un partenaire intime des personnes vivant dans un refuge, un établissement ou un autre type de logement collectif. Une fois qu'un ménage était joint, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête.

Dans les provinces, la collecte des données s'est déroulée d'avril à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 43 296 répondants. Le taux de réponse dans les provinces s'établissait à 43,1 %.

Dans les territoires, la collecte des données s'est déroulée de juillet à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les trois territoires s'établissait à 2 597 répondants. Le taux de réponse dans les territoires s'établissait à 73,2 %.

Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Références

- ANSARA, Donna L., et Michelle J. HINDIN. 2010. « Formal and informal help-seeking associated with women's and men's experiences of intimate partner violence in Canada », *Social Science & Medicine*, vol. 70, p. 1011 à 1018.
- BREIDING, Matthew J., Jieru CHEN et Michele C. BLACK. 2014. *Intimate Partner Violence in the United States — 2010*, National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention.
- BURCYCKA, Marta. 2018. « Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2018 », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018, Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCYCKA, Marta. 2017. « Profil des adultes canadiens ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015, Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCYCKA, Marta. 2016. « Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014 », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014, Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- CONROY, Shana. 2021. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019, Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2018. « La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021. « Violence entre partenaires intimes: expériences des femmes appartenant à une minorité visible au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam, et Laura SAVAGE. 2019. « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- FORD-GILBOE, Marilyn, et autres. 2016. « Development of a brief measure of intimate partner violence experiences: The Composite Abuse Scale (Revised)—Short Form (CASR-SF) », *BMJ Open*, vol. 6, n° 12.
- GENDARMIE ROYALE DU CANADA (GRC). 2019. « Violence dans les relations intimes » (site consulté le 25 février 2021).
- HÉBERGEMENT FEMMES CANADA. 2020. « Numéro spécial : l'impact de la COVID-19 sur les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence », *Les maisons s'expriment*.
- HEIDINGER, Loanna. 2021. « La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes autochtones au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- HOME OFFICE. 2015. « Controlling or coercive behaviour in an intimate or family relationship – Statutory guidance framework » (site consulté le 25 février 2021).
- JAFFRAY, Brianna. 2021a. « Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes de minorité sexuelle au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JAFFRAY, Brianna. 2021b. « Violence entre partenaires intimes : expériences des hommes de minorité sexuelle au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JAFFRAY, Brianna. 2020. « Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JOHNSON, Michael P., et Janel M. LEONE. 2005. « The differential effects of intimate terrorism and situational couple violence: Findings from the National Violence Against Women Survey », *Journal of Family Issues*, vol. 26, n° 3, p. 322 à 349.
- JOHNSON, Wendi L., et autres. 2015. « Relationship context and intimate partner violence from adolescence to young adulthood », *Journal of Adolescent Health*, vol. 57, n° 6, p. 631 à 636.
- LYSOVA, Alexandra, et autres. 2020. « Internal and external barriers to help seeking: Voices of men who experienced abuse in the intimate relationships », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, publié en ligne.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. 2021. *Divorce et violence familiale* (site consulté le 1^{er} mars 2021).
- NEPPL, Tricia K., et autres. 2019. « Intergenerational continuity of psychological violence: Intimate partner relationships and harsh parenting », *Psychology of Violence*, vol. 9, n° 3, p. 298 à 307.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2017. « La violence à l'encontre des femmes » (site consulté le 8 janvier 2021).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2012. « Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes » (site consulté le 25 février 2021).

PERREAULT, Samuel. 2020a. « La violence fondée sur le sexe : les comportements sexuels non désirés dans les territoires du Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAULT, Samuel. 2020b. « La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PETERSON, Cora, et autres. 2018. « Lifetime economic burden of intimate partner violence among U.S. adults », *American Journal of Preventative Medicine*, vol. 55, n° 4, p. 433 à 444.

RICHARDS, Tara N., Marie Skubak TILLYER et Emily M. WRIGHT. 2017. « Intimate partner violence and the overlap of perpetration and victimization: Considering the influence of physical, sexual, and emotional abuse in childhood », *Criminology and Criminal Justice Faculty Publications*, Vol. 46.

ROY, Joel, et Sharon MARCELLUS. 2019. « L'homicide au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

SAVAGE, Laura. 2021a. « Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

SAVAGE, Laura. 2021b. « Violence entre partenaires intimes : expériences des jeunes femmes au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. 1993. « Enquête sur la violence envers les femmes », *Le Quotidien*, 18 novembre, produit n° 11-001-E au catalogue.

WIDOM, Cathy S., Sally J. CZAJA et Mary A. DUTTON. 2008. « Childhood victimization and lifetime revictimization », *Child Abuse & Neglect*, vol. 32, p. 785 à 796.

WIDOM, Cathy S., Sally J. CZAJA et Mary A. DUTTON. 2014. « Child abuse and neglect and intimate partner violence victimization and perpetration: A prospective investigation », *Child Abuse & Neglect*, vol. 38, n° 4, p. 650 à 663.

Notes

1. Bien que d'autres termes, tels que « personnes survivantes », puissent être employés pour désigner les personnes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes, le terme « victimes » est utilisé aux fins d'uniformité terminologique avec les autres rapports de Statistique Canada.
2. Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, on a utilisé une question en deux étapes pour demander aux répondants leur sexe à la naissance et leur genre. Le présent rapport est fondé sur le genre des répondants. Toutefois, les données sur les expériences de violence entre partenaires intimes au sein de la population transgenre et non binaire ne sont pas présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.
3. Pour obtenir d'autres données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, voir « La violence fondée sur le sexe : les comportements sexuels non désirés dans les territoires du Canada, 2018 » (Perreault, 2020a), « La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018 » (Perreault, 2020b), « Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018 » (Jaffray, 2020) et « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés » (Cotter et Savage, 2019).
4. Parmi les personnes qui ont répondu « oui » à au moins un comportement dans la sous-échelle du CASr-SF, 47 % des femmes et 30 % des hommes ont dit que leur partenaire avait rejeté sur elles la faute de ses comportements violents ou abusifs depuis l'âge de 15 ans. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, c'était le cas pour des proportions semblables de femmes (9 %) et d'hommes (8 %).
5. Dans le présent rapport, les termes « au cours de la vie » et « depuis l'âge de 15 ans » sont utilisés de façon interchangeable.
6. Le calcul des pourcentages pour la violence entre partenaires intimes au cours de la vie est fondé sur les personnes qui ont déjà été dans une relation intime.
7. Le terme « ayant vécu en couple » désigne les personnes qui ont déclaré avoir été dans une relation intime à un moment donné depuis l'âge de 15 ans. Ce terme est parfois utilisé de façon interchangeable avec « les personnes qui ont été dans une relation intime ».
8. Sauf indication contraire, toutes les différences examinées sont statistiquement significatives à $p < 0,05$.

9. Il convient de souligner que bon nombre des exemples de comportements cités dans les dispositions législatives du Royaume-Uni sur le contrôle coercitif figurent parmi les éléments de mesure de la violence entre partenaires intimes de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, y compris les suivants : empêcher la victime d'avoir des contacts avec ses amis ou sa famille; surveiller ou contrôler les allées et venues de la victime et les personnes qu'elle fréquente; rabaisser constamment la victime; exploiter la victime financièrement; menacer de blesser la victime ou de la tuer; menacer de révéler ou de publier des renseignements privés de la victime; endommager ses biens, ou agresser la victime physiquement ou sexuellement (Home Office, 2015).

10. Cette question n'a été posée qu'aux répondants qui ont déclaré avoir été victimes de violence physique ou sexuelle commise par un partenaire intime.

11. Selon les réponses à l'outil Primary Care PTSD Screen (PC-PTSD), un outil d'évaluation de première ligne utilisé afin de cerner les personnes qui devraient être orientées vers un service spécialisé afin de suivre un traitement psychologique et psychiatrique pour ce genre de trouble. L'outil est conçu pour évaluer si une personne présente les principaux effets associés aux symptômes clés du TSPT, soit des souvenirs persistants, l'engourdissement, l'évitement et l'hyperexcitation. Si une personne répond « oui » à trois des quatre questions, on peut soupçonner la présence d'un TSPT. Il est essentiel de souligner que le PC-PTSD n'est pas un outil de diagnostic et qu'un TSPT soupçonné n'a pas la valeur d'un diagnostic. Dans un contexte clinique, un résultat positif au questionnaire PC-PTSD indiquerait que le patient doit faire l'objet d'une évaluation plus approfondie et recevoir potentiellement un diagnostic.

12. Pour ces quatre éléments, il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes, ou pour une femme ou un homme; l'estimation n'a pas pu être publiée en raison de la petite taille de l'échantillon. Par conséquent, seul le total est présenté.

13. Les estimations pour les femmes autochtones et les hommes autochtones ne sont pas statistiquement différentes les unes des autres. Les estimations pour les femmes non autochtones et les hommes non autochtones sont statistiquement différentes à $p < 0,05$.

14. Avant l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), les données les plus récentes sur la victimisation au cours de la vie provenaient de l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) de 1993. L'EVEF sondait les femmes de 18 ans et plus et se limitait à poser des questions sur les expériences de violence commises par les hommes. Bien qu'elle ne soit pas directement comparable à l'ESEPP pour ces raisons, l'EVEF a révélé que 51 % des femmes avaient été agressées physiquement ou sexuellement par un homme depuis l'âge de 16 ans (Statistique Canada, 1993).

Tableaux de données détaillés

Tableau 1A

Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence entre partenaires intimes, Canada, 2018

| Type de violence entre partenaires intimes | Femmes [†] | | | | | | Hommes | | | | | |
|--|---|-------------|-------------|--|-------------|-------------|---|-------------|-------------|--|-------------|-------------|
| | En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹ | | | En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ² | | | En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹ | | | En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ² | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à |
| Violence psychologique ou exploitation financière | | | | | | | | | | | | |
| A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes | 29,4 | 28,5 | 30,4 | 5,4 | 4,8 | 6,1 | 26,5* | 25,6 | 27,5 | 6,9* | 6,3 | 7,7 |
| A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie | 4,3 | 3,9 | 4,8 | 0,5 | 0,3 | 0,7 | 0,8* | 0,7 | 1,0 | 0,1* | 0,1 | 0,2 |
| Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps | 19,2 | 18,3 | 20,0 | 3,3 | 2,8 | 3,8 | 14,6* | 13,8 | 15,3 | 4,0* | 3,5 | 4,6 |
| Vous a rabaissé ou vous a dit des mots blessants | 31,2 | 30,3 | 32,2 | 8,4 | 7,7 | 9,2 | 19,0* | 18,2 | 19,8 | 6,1* | 5,4 | 6,7 |
| Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens | 6,4 | 5,9 | 6,9 | 0,6 | 0,4 | 0,8 | 3,6* | 3,2 | 4,0 | 0,6 | 0,4 | 0,9 |
| Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien ³ | 26,9 | 26,0 | 27,8 | 6,9 | 6,3 | 7,6 | 16,4* | 15,6 | 17,2 | 4,8* | 4,3 | 5,4 |
| A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos amis que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous ³ | 9,8 | 9,2 | 10,5 | 1,9 | 1,5 | 2,3 | 6,7* | 6,1 | 7,2 | 1,1* | 0,9 | 1,4 |
| Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail ³ | 12,1 | 11,4 | 12,7 | 0,9 | 0,3 | 0,7 | 3,9* | 3,6 | 4,4 | 0,5* | 0,3 | 0,7 |
| Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille ³ | 10,6 | 10,0 | 11,2 | 1,1 | 0,9 | 1,4 | 5,7* | 5,2 | 6,3 | 1,2 | 0,9 | 1,6 |
| Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux ³ | 13,5 | 12,8 | 14,3 | 2,7 | 2,2 | 3,2 | 7,9* | 7,3 | 8,5 | 2,0* | 1,6 | 2,4 |
| Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières ³ | 5,1 | 4,7 | 5,6 | 0,5 | 0,4 | 0,7 | 1,5* | 1,3 | 1,8 | 0,2* | 0,1 | 0,3 |
| Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace ³ | 3,4 | 3,1 | 3,9 | 0,3 | 0,1 | 0,6 | 0,5* | 0,4 | 0,7 | 0,1 | 0,0 | 0,2 |
| A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété | 12,1 | 11,4 | 12,8 | 1,2 | 1,0 | 1,5 | 6,9* | 6,4 | 7,5 | 0,9 | 0,7 | 1,2 |
| Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou de vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur | 14,5 | 13,7 | 15,2 | 3,1 | 2,6 | 3,6 | 6,7* | 6,2 | 7,3 | 1,8* | 1,5 | 2,2 |
| A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle ⁴ | 6,3 | 4,6 | 8,7 | F | F | F | 7,2 | 5,1 | 10,1 | F | F | F |
| A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs ^{3, 5} | 46,8 | 45,0 | 48,5 | 9,0 | 7,9 | 10,3 | 30,1* | 28,0 | 32,3 | 7,8 | 6,5 | 9,3 |
| Total | 42,7 | 41,6 | 43,7 | 11,9 | 11,1 | 12,8 | 34,9* | 33,8 | 35,9 | 11,2 | 10,4 | 12,0 |
| Violence physique | | | | | | | | | | | | |
| Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol ³ | 17,2 | 16,4 | 17,9 | 1,5 | 1,2 | 1,9 | 6,7* | 6,1 | 7,2 | 1,2 | 0,9 | 1,6 |
| Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet ³ | 11,3 | 10,7 | 12,0 | 0,7 | 0,5 | 1,1 | 9,0* | 8,4 | 9,6 | 1,3* | 1,0 | 1,6 |
| A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches ³ | 7,2 | 6,7 | 7,7 | 0,5 | 0,3 | 0,8 | 2,0* | 1,7 | 2,4 | 0,2* | 0,1 | 0,3 |
| A tenté de vous étrangler ³ | 6,5 | 6,0 | 7,0 | 0,5 | 0,3 | 0,7 | 1,1* | 0,9 | 1,4 | 0,2* | 0,1 | 0,4 |
| A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser ³ | 3,9 | 3,6 | 4,3 | 0,2 | 0,1 | 0,3 | 1,8* | 1,5 | 2,1 | 0,2 | 0,1 | 0,3 |
| A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser | 11,8 | 11,2 | 12,5 | 1,0 | 0,8 | 1,3 | 6,4* | 5,9 | 7,0 | 1,0 | 0,8 | 1,3 |
| Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser | 10,8 | 10,2 | 11,4 | 0,8 | 0,6 | 1,1 | 8,8* | 8,2 | 9,5 | 1,2 | 0,9 | 1,5 |
| Vous a giflé | 11,4 | 10,8 | 12,1 | 0,8 | 0,6 | 1,1 | 10,8 | 10,1 | 11,4 | 1,7* | 1,4 | 2,1 |
| Vous a battu | 6,0 | 5,6 | 6,5 | 0,2 | 0,1 | 0,4 | 1,7* | 1,4 | 2,0 | 0,2 | 0,1 | 0,3 |
| Total | 23,0 | 22,1 | 23,8 | 2,4 | 2,1 | 2,8 | 16,5* | 15,8 | 17,4 | 2,8 | 2,4 | 3,3 |

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1A — fin
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence entre partenaires intimes, Canada, 2018

| Type de violence entre partenaires intimes | Femmes† | | | | | | Hommes | | | | | |
|---|---|-------------|-------------|--|-------------|-------------|---|-------------|-------------|--|-------------|-------------|
| | En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹ | | | En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ² | | | En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹ | | | En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ² | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à |
| Violence sexuelle | | | | | | | | | | | | |
| Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré ³ | 8,5 | 7,9 | 9,1 | 0,8 | 0,6 | 1,1 | 1,2* | 1,0 | 1,5 | 0,2* | 0,1 | 0,5 |
| Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle ³ | 9,8 | 9,2 | 10,4 | 1,0 | 0,7 | 1,3 | 1,6* | 1,3 | 1,9 | 0,4* | 0,2 | 0,6 |
| Total | 11,5 | 10,9 | 12,2 | 1,2 | 0,9 | 1,5 | 2,0* | 1,7 | 2,3 | 0,4* | 0,3 | 0,7 |
| Total de la violence entre partenaires intimes | 44,1 | 43,1 | 45,1 | 12,1 | 11,3 | 13,0 | 36,1* | 35,1 | 37,1 | 11,4 | 10,6 | 12,3 |

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Représente le pourcentage de tous les répondants, à l'exception de ceux qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Représente le pourcentage de tous les répondants, à l'exception de ceux qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

3. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale — revised short form (CASr-SF).

4. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ne se sont pas identifiés comme hétérosexuels.

5. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF. Par conséquent, le calcul des pourcentages ne comprend pas tous les répondants.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 1B

Fréquence de la violence commise contre les victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence et le genre de la victime, Canada, 2018

| Type de violence commise par un partenaire intime | Femmes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents ¹ | | | | | | | | | Hommes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents | | | | | | | | |
|---|--|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|----------------------------------|-------------|-------------|---|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|----------------------------------|-------------|-------------|
| | Une fois ¹ | | | Quelques fois ¹ | | | Chaque mois ou plus ¹ | | | Une fois ¹ | | | Quelques fois ¹ | | | Chaque mois ou plus ¹ | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % ² | de | à | % ² | de | à | % ² | de | à | % ² | de | à | % ² | de | à | % ² | de | à |
| Violence psychologique ou exploitation financière | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes | 21,6 | 16,4 | 28,0 | 46,7 | 40,4 | 53,1 | 31,7 | 25,7 | 38,3 | 28,1 | 23,7 | 32,9 | 50,4 | 45,1 | 55,7 | 21,5* | 17,0 | 26,8 |
| A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps | 9,3 | 6,1 | 14,0 | 40,4 | 33,3 | 47,9 | 50,3 | 42,4 | 58,1 | 15,9* | 12,1 | 20,6 | 49,0 | 41,8 | 56,2 | 35,1* | 28,3 | 42,6 |
| Vous a rabaisé ou vous a dit des mots blessants | 13,7 | 11,0 | 17,0 | 57,5 | 52,9 | 61,9 | 28,8 | 24,7 | 33,3 | 19,1* | 15,6 | 23,3 | 56,3 | 51,0 | 61,5 | 24,5 | 19,9 | 29,8 |
| Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens | 16,1 | 6,6 | 34,5 | 38,3 | 24,4 | 54,4 | 45,5 | 31,4 | 60,4 | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien ³ | 17,7 | 14,2 | 21,8 | 55,6 | 50,5 | 60,6 | 26,7 | 22,4 | 31,6 | 20,7 | 16,8 | 25,1 | 55,9 | 50,1 | 61,6 | 23,4 | 18,8 | 28,7 |
| A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos amis que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous ³ | 25,0 | 14,8 | 39,2 | 45,1 | 34,5 | 56,1 | 29,9 | 20,8 | 40,9 | 21,7 | 13,9 | 32,4 | 57,7 | 45,3 | 69,2 | 20,6 | 11,8 | 33,3 |
| Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail ³ | 20,8 | 8,2 | 43,6 | 49,2 | 34,6 | 63,9 | 29,9 | 19,4 | 43,1 | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille ³ | 11,0 | 6,2 | 18,8 | 43,1 | 32,6 | 54,2 | 45,9 | 34,6 | 57,6 | 12,0 | 6,5 | 21,3 | 59,5 | 47,0 | 70,9 | 28,4* | 18,7 | 40,7 |
| Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux ³ | 14,1 | 8,2 | 23,1 | 37,9 | 30,3 | 46,2 | 48,0 | 39,3 | 56,9 | 15,9 | 9,1 | 26,2 | 49,7 | 39,6 | 59,8 | 34,4* | 25,0 | 45,3 |
| Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières ³ | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace ³ | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété | 41,8 | 32,4 | 51,9 | 47,9 | 37,9 | 58,1 | 10,3 | 5,4 | 18,7 | 53,1 | 39,6 | 66,2 | 41,2 | 28,4 | 55,4 | 5,6 | 2,6 | 11,7 |
| Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou de vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur | 32,8 | 24,9 | 41,8 | 43,9 | 36,0 | 52,1 | 23,3 | 17,5 | 30,3 | 26,7 | 19,3 | 35,7 | 56,6* | 47,0 | 65,7 | 16,7 | 10,5 | 25,5 |
| A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne voulez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle ⁴ | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs ^{3 5} | 16,2 | 12,2 | 21,3 | 46,6 | 39,5 | 53,9 | 37,2 | 30,3 | 44,5 | 26,5* | 19,2 | 35,4 | 48,4 | 39,1 | 57,8 | 25,1* | 16,8 | 35,8 |
| Total⁶ | 16,3 | 13,6 | 19,6 | 53,6 | 49,8 | 57,3 | 30,1 | 26,7 | 33,7 | 21,4* | 18,6 | 24,5 | 51,5 | 47,7 | 55,2 | 27,1 | 23,7 | 30,9 |
| Violence physique | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol ³ | 47,2 | 37,0 | 57,6 | 42,8 | 32,2 | 54,1 | 10,0 | 5,7 | 17,0 | 38,6 | 27,3 | 51,3 | 53,5 | 40,4 | 66,2 | 7,9 | 3,2 | 18,6 |
| Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet ³ | 41,7 | 26,3 | 58,8 | 43,0 | 25,8 | 62,1 | 15,3 | 7,5 | 28,7 | 53,6 | 42,2 | 64,6 | 30,8 | 22,4 | 40,7 | 15,6 | 7,4 | 29,8 |
| A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches ³ | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| A tenté de vous étrangler ³ | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser ³ | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser | 34,8 | 24,7 | 46,4 | 51,3 | 38,1 | 64,2 | 14,0 | 7,3 | 25,1 | 44,7 | 32,2 | 57,9 | 37,7 | 26,6 | 50,2 | 17,7 | 8,0 | 34,4 |
| Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser | 49,5 | 36,9 | 62,2 | 39,5 | 28,3 | 51,9 | 11,0 | 4,7 | 23,7 | 57,1 | 44,6 | 68,8 | 32,1 | 22,0 | 44,1 | 10,8 | 4,0 | 25,9 |
| Vous a giflé | 65,8 | 48,6 | 79,6 | 21,7 | 11,8 | 36,5 | 12,5 | 5,6 | 25,8 | 56,4 | 46,1 | 66,2 | 39,7* | 30,2 | 50,1 | 3,9 | 1,7 | 8,6 |
| Vous a battu | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| Total⁶ | 45,5 | 37,9 | 53,3 | 43,8 | 35,8 | 52,1 | 10,7 | 7,1 | 15,9 | 45,9 | 39,1 | 54,4 | 42,4 | 34,8 | 50,4 | 11,3 | 6,5 | 17,7 |

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1B — fin

Fréquence de la violence commise contre les victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence et le genre de la victime, Canada, 2018

| Type de violence commise par un partenaire intime | Femmes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents [†] | | | | | | | | | Hommes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents | | | | | | | | | |
|---|--|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|----------------------------------|-------------|-------------|---|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|----------------------------------|-------------|-------------|----------|
| | Une fois ¹ | | | Quelques fois ¹ | | | Chaque mois ou plus ¹ | | | Une fois ¹ | | | Quelques fois ¹ | | | Chaque mois ou plus ¹ | | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | |
| | % ² | de | à | % ² | de | à | % ² | de | à | % ² | de | à | % ² | de | à | % ² | de | à | |
| Violence sexuelle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré ³ | 41,5 | 28,4 | 55,9 | 36,6 | 24,9 | 50,1 | 22,0 | 13,3 | 34,0 | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle ³ | 24,3 | 14,2 | 38,3 | 56,3 | 42,1 | 69,5 | 19,5 | 11,1 | 31,9 | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| Total⁶ | 31,0 | 20,7 | 43,5 | 49,0 | 37,1 | 61,0 | 20,0 | 12,7 | 30,2 | F | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| Total de la violence entre partenaires intimes⁵ | 16,8 | 13,9 | 20,0 | 53,5 | 49,7 | 57,2 | 29,7 | 26,3 | 33,3 | 22,0* | 19,3 | 24,9 | 51,3 | 47,6 | 54,9 | 26,8 | 23,4 | 30,4 | |

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Les répondants ont été en mesure d'indiquer s'ils avaient subi chaque comportement une fois, quelques fois, chaque mois, chaque semaine, chaque jour ou presque chaque jour. Aux fins de l'analyse, les fréquences « chaque mois », « chaque semaine », « chaque jour ou presque chaque jour » ont été combinées.

2. Le calcul des pourcentages est fondé sur le nombre de répondants qui ont subi le comportement au cours des 12 mois précédents. Voir le tableau 1A pour connaître la prévalence globale de chaque comportement.

3. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale — revised short form (CASr-SF).

4. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ne se sont pas identifiés comme hétérosexuels.

5. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF. Par conséquent, le calcul des pourcentages ne comprend pas tous les répondants.

6. Pour les totaux, la catégorie « chaque mois ou plus » comprend les répondants qui ont déclaré au moins un type de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédant l'enquête et au moins un type de violence qui s'est produit chaque mois ou plus souvent. La catégorie « Quelques fois » comprend les répondants qui ont déclaré un ou plusieurs types de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, où au moins un type de violence s'est produit quelques fois, mais aucun ne s'est produit plus fréquemment. La catégorie « Une fois » comprend les répondants qui ont déclaré un ou plusieurs types de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, mais aucun type particulier ne s'est produit plus d'une fois. Si plusieurs comportements ont été déclarés comme étant survenus une seule fois, cela est considéré comme « une fois » aux fins de la mesure de la fréquence dans ce tableau, bien que, dans certains cas, il puisse s'agir d'événements distincts.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 2
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, Canada, 2018

| Violence entre partenaires intimes ¹ | Femmes [†] | | | | Hommes | | | |
|---|-------------------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------------------|--------------|---------------------------------|-------------|
| | nombre (en milliers) | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | | nombre (en milliers) | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | |
| | | | de | à | | | de | à |
| Depuis l'âge de 15 ans | | | | | | | | |
| Violence psychologique ou exploitation financière | 6 043 | 42,7 | 41,6 | 43,7 | 4 705 | 34,9* | 33,8 | 35,9 |
| Violence physique | 3 250 | 23,0 | 22,1 | 23,8 | 2 232 | 16,5* | 15,8 | 17,4 |
| Violence sexuelle | 1 630 | 11,5 | 10,9 | 12,2 | 268 | 2,0* | 1,7 | 2,3 |
| Total de la violence physique ou sexuelle | 3 636 | 25,7 | 24,8 | 26,6 | 2 295 | 17,0* | 16,2 | 17,8 |
| Total de tous les types de violence | 6 242 | 44,1 | 43,1 | 45,1 | 4 874 | 36,1* | 35,1 | 37,1 |
| Au cours des 12 mois précédents | | | | | | | | |
| Violence psychologique ou exploitation financière | 1 453 | 11,9 | 11,1 | 12,8 | 1 434 | 11,2 | 10,4 | 12,0 |
| Violence physique | 295 | 2,4 | 2,1 | 2,8 | 356 | 2,8 | 2,4 | 3,3 |
| Violence sexuelle | 141 | 1,2 | 0,9 | 1,5 | 57 | 0,4* | 0,3 | 0,7 |
| Total de la violence physique ou sexuelle | 378 | 3,1 | 2,7 | 3,6 | 383 | 3,0 | 2,5 | 3,5 |
| Total de tous les types de violence | 1 477 | 12,1 | 11,3 | 13,0 | 1 468 | 11,4 | 10,6 | 12,3 |

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et, pour les 12 mois précédents, de ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents. Voir le tableau 1A pour consulter la liste des éléments compris dans chaque catégorie.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 3
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2018

| Certaines caractéristiques | Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans | | | | | | Violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents | | | | | |
|--|---|----|----|---------------------------------|----|----|--|----|----|---------------------------------|----|----|
| | Femmes | | | Hommes | | | Femmes | | | Hommes | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à |
| Groupe d'âge | | | | | | | | | | | | |
| 15 à 24 ans† | 56 | 50 | 62 | 56 | 51 | 62 | 29 | 24 | 35 | 26 | 21 | 32 |
| 25 à 34 ans | 54 | 51 | 57 | 47*** | 44 | 50 | 14* | 12 | 16 | 14* | 12 | 16 |
| 35 à 44 ans | 49* | 46 | 51 | 43*** | 41 | 46 | 13* | 11 | 15 | 13* | 12 | 15 |
| 45 à 54 ans | 48* | 46 | 51 | 36*** | 34 | 38 | 10* | 9 | 12 | 11* | 9 | 12 |
| 55 à 64 ans | 40* | 38 | 43 | 29*** | 27 | 31 | 8* | 7 | 10 | 7* | 6 | 9 |
| 65 à 74 ans | 32* | 30 | 35 | 23*** | 21 | 25 | 5* | 4 | 6 | 5* | 4 | 6 |
| 75 ans et plus | 24* | 22 | 27 | 16*** | 14 | 19 | 5* | 3 | 9 | 5* | 3 | 6 |
| Identité autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuit) | | | | | | | | | | | | |
| Autochtone | 61* | 56 | 66 | 54* | 48 | 59 | 17* | 13 | 22 | 16 | 11 | 22 |
| Premières Nations | 58* | 51 | 66 | 53* | 44 | 62 | 16 | 11 | 23 | 16 | 8 | 29 |
| Métis | 64* | 57 | 70 | 56* | 48 | 64 | 15 | 10 | 23 | 15 | 10 | 23 |
| Inuit | 41 | 26 | 58 | 59* | 47 | 70 | 12 | 6 | 21 | 18 | 11 | 28 |
| Personne non autochtone† | 44 | 42 | 45 | 36** | 34 | 37 | 12 | 11 | 13 | 11 | 10 | 12 |
| Personne LGBTQ2 | | | | | | | | | | | | |
| Oui ^{2, †} | 67 | 60 | 73 | 54** | 47 | 61 | 20 | 15 | 25 | 21 | 15 | 28 |
| Non | 44* | 43 | 45 | 36*** | 35 | 37 | 12* | 11 | 13 | 11* | 11 | 12 |
| Groupe ethnoculturel | | | | | | | | | | | | |
| Groupe désigné comme minorité visible | 29* | 27 | 32 | 28* | 26 | 31 | 9* | 7 | 11 | 12 | 10 | 14 |
| Arabes | 44 | 32 | 56 | 35 | 27 | 44 | 21 | 11 | 37 | 20* | 13 | 30 |
| Noirs | 42 | 34 | 49 | 41 | 33 | 50 | 13 | 8 | 20 | 12 | 8 | 18 |
| Chinois | 23* | 19 | 28 | 27* | 23 | 33 | 8* | 5 | 12 | 13 | 9 | 17 |
| Philippins | 18* | 13 | 25 | 26* | 18 | 35 | 3* | 2 | 7 | 10 | 5 | 17 |
| Japonais | 32 | 18 | 50 | F | F | F | F | F | F | F | F | F |
| Coréens | F | F | F | 18* | 9 | 33 | F | F | F | F | F | F |
| Latino-Américains | 47 | 37 | 57 | 39 | 29 | 50 | 12 | 6 | 24 | 16 | 8 | 28 |
| Asiatiques du Sud | 30* | 24 | 38 | 20*** | 15 | 25 | 9 | 6 | 15 | 9 | 6 | 13 |
| Asiatiques du Sud-Est | 32* | 21 | 45 | 32 | 21 | 45 | 8 | 4 | 17 | 9 | 4 | 22 |
| Asiatiques occidentaux | 32 | 17 | 50 | 33 | 22 | 47 | 23 | 9 | 45 | 12 | 7 | 22 |
| Groupe non indiqué ailleurs | 43 | 29 | 57 | 31 | 19 | 46 | 14 | 6 | 28 | F | F | F |
| Groupe non désigné comme minorité visible ^{3, †} | 47 | 46 | 48 | 38** | 37 | 40 | 13 | 12 | 14 | 11 | 11 | 12 |
| Statut d'immigrant | | | | | | | | | | | | |
| Personne immigrante† | 30 | 28 | 33 | 27 | 25 | 29 | 10 | 8 | 11 | 11 | 9 | 13 |
| Personne non immigrante | 48* | 47 | 50 | 40*** | 38 | 41 | 13* | 12 | 14 | 12 | 11 | 13 |
| Incapacité | | | | | | | | | | | | |
| Personne ayant une incapacité† | 55 | 53 | 57 | 44** | 42 | 46 | 16 | 15 | 18 | 15 | 13 | 16 |
| Personne n'ayant aucune incapacité | 37* | 36 | 38 | 32*** | 31 | 34 | 10* | 9 | 11 | 10* | 9 | 11 |
| Violence physique ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans | | | | | | | | | | | | |
| Jamais† | 35 | 34 | 36 | 30** | 29 | 31 | 10 | 9 | 11 | 10 | 9 | 11 |
| Au moins une fois | 67* | 65 | 68 | 53*** | 51 | 55 | 18* | 16 | 19 | 17* | 15 | 19 |
| Pratiques parentales sévères | | | | | | | | | | | | |
| Jamais† | 25 | 24 | 27 | 21** | 19 | 23 | 8 | 7 | 9 | 7 | 6 | 8 |
| Au moins une fois | 54* | 53 | 55 | 45*** | 44 | 46 | 14* | 13 | 15 | 14* | 13 | 15 |

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3 — fin
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2018

| Certaines caractéristiques | Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans | | | | | | Violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents | | | | | |
|---|---|----|----|---------------------------------|----|----|--|----|----|---------------------------------|----|----|
| | Femmes | | | Hommes | | | Femmes | | | Hommes | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à |
| Occupé un emploi au cours des 12 mois précédents | | | | | | | | | | | | |
| Oui† | 49 | 48 | 50 | 39** | 38 | 41 | 14 | 13 | 15 | 13 | 12 | 14 |
| Non | 35* | 33 | 37 | 26*** | 24 | 28 | 8* | 7 | 9 | 7* | 6 | 9 |
| Plus haut grade obtenu | | | | | | | | | | | | |
| Niveau inférieur aux études secondaires† | 34 | 31 | 37 | 29** | 26 | 32 | 12 | 9 | 16 | 10 | 8 | 14 |
| Diplôme d'études secondaires | 43* | 41 | 45 | 38*** | 36 | 41 | 14 | 12 | 16 | 12 | 10 | 14 |
| Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers | 48* | 46 | 50 | 38*** | 36 | 40 | 11 | 10 | 13 | 11 | 10 | 13 |
| Diplôme universitaire | 45* | 43 | 46 | 36*** | 34 | 38 | 12 | 11 | 13 | 12 | 11 | 13 |
| Groupe de revenu du ménage⁴ | | | | | | | | | | | | |
| Moins de 20 000 \$† | 57 | 52 | 62 | 53 | 48 | 58 | 15 | 11 | 19 | 16 | 12 | 22 |
| 20 000 \$ à 59 999 \$ | 43* | 42 | 45 | 37*** | 34 | 39 | 13 | 11 | 15 | 11* | 9 | 13 |
| 60 000 \$ à 99 999 \$ | 43* | 41 | 45 | 34*** | 32 | 35 | 11 | 9 | 12 | 12 | 10 | 13 |
| 100 000 \$ à 149 999 \$ | 43* | 41 | 45 | 35*** | 33 | 37 | 12 | 11 | 14 | 10* | 9 | 12 |
| 150 000 \$ ou plus | 44* | 41 | 46 | 36*** | 34 | 39 | 13 | 11 | 15 | 12 | 10 | 14 |
| Lieu de résidence | | | | | | | | | | | | |
| Milieu rural† | 45 | 42 | 47 | 36** | 33 | 38 | 12 | 10 | 14 | 9 | 8 | 12 |
| Milieu urbain | 44 | 43 | 45 | 35** | 34 | 36 | 12 | 11 | 13 | 12* | 11 | 13 |
| État matrimonial | | | | | | | | | | | | |
| Marié ou vivant en union libre† | 38 | 37 | 39 | 30** | 28 | 31 | 10 | 9 | 11 | 10 | 9 | 11 |
| Séparé ou divorcé | 67* | 64 | 69 | 59*** | 56 | 62 | 20* | 16 | 23 | 18* | 15 | 22 |
| Veuf | 26* | 24 | 29 | 22* | 19 | 27 | 7 | 3 | 14 | 6 | 3 | 12 |
| Célibataire, jamais marié | 62* | 59 | 65 | 54*** | 51 | 57 | 19* | 16 | 22 | 16* | 14 | 19 |

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ($p < 0,05$)*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$) et de l'estimation pour les femmes ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et, pour les 12 mois précédents, de ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

2. Comprend les personnes qui ont déclaré être lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité. Comprend également les répondants dont le sexe à la naissance ne correspondait pas à leur genre (c.-à-d. qu'ils sont transgenres).

3. La population n'appartenant pas à une minorité visible comprend les Blancs d'origine unique, les Autochtones d'origine unique, de même que les Blancs/Latino-Américains et les Blancs/Arabes-Asiatiques occidentaux d'origines multiples, conformément à la définition du recensement.

4. Représente le revenu du ménage avant impôt et provient de sources multiples. Pour 84 % des répondants, les données sur le revenu ont été obtenues à partir d'un couplage réussi avec les dossiers fiscaux. Pour 15 % des répondants, le couplage avec les dossiers fiscaux n'a pas réussi ou les répondants n'ont pas consenti au couplage avec d'autres sources; les données sur le revenu de ces répondants sont imputées. Dans les territoires (moins de 1 % de l'échantillon total), on a demandé aux répondants de déclarer eux-mêmes leur revenu personnel et familial ou de fournir une fourchette dans laquelle leur revenu avant impôt avait diminué.

Note : La violence entre partenaires intimes comprend la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. Voir le tableau 1A pour obtenir la liste complète des comportements inclus.**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 4
Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans, Canada, 2018

| Type de victimisation exercée par l'auteur présumé depuis l'âge de 15 ans | Femmes [†] | | | Hommes | | |
|--|---------------------|---------------------------------|-------------|--------------|---------------------------------|-------------|
| | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | |
| | | de | à | | de | à |
| Violence de la part de partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans¹ | | | | | | |
| Agressions physiques | 23,0 | 22,1 | 23,8 | 16,5* | 15,8 | 17,4 |
| Agressions sexuelles | 11,5 | 10,9 | 12,2 | 2,0* | 1,7 | 2,3 |
| Total | 25,7 | 24,8 | 26,6 | 17,0* | 16,2 | 17,8 |
| Violence de la part d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans | | | | | | |
| Agressions physiques | 26,1 | 25,2 | 27,1 | 33,3* | 32,3 | 34,4 |
| Agressions sexuelles | 30,2 | 29,3 | 31,2 | 8,2* | 7,7 | 8,8 |
| Total | 38,7 | 37,7 | 39,7 | 35,4* | 34,3 | 36,5 |
| Total de la violence subie depuis l'âge de 15 ans | | | | | | |
| Agressions physiques | 35,0 | 34,0 | 36,0 | 37,9* | 36,8 | 39,0 |
| Agressions sexuelles | 33,3 | 32,4 | 34,3 | 9,1* | 8,5 | 9,7 |
| Total | 45,2 | 44,2 | 46,2 | 39,6* | 38,5 | 40,7 |

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 5
Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes au cours des 12 mois précédant l'enquête, Canada, 2018

| Type de victimisation exercée par l'auteur présumé au cours des 12 mois précédents | Femmes [†] | | | Hommes | | |
|---|---------------------|---------------------------------|------------|-------------|---------------------------------|------------|
| | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | |
| | | de | à | | de | à |
| Violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents¹ | | | | | | |
| Agressions physiques | 2,4 | 2,1 | 2,8 | 2,8 | 2,4 | 3,3 |
| Agressions sexuelles | 1,2 | 0,9 | 1,5 | 0,4* | 0,3 | 0,7 |
| Total | 3,1 | 2,7 | 3,6 | 3,0 | 2,5 | 3,5 |
| Violence de la part d'autres personnes au cours des 12 mois précédents | | | | | | |
| Agressions physiques | 2,0 | 1,7 | 2,4 | 3,6* | 3,2 | 4,1 |
| Agressions sexuelles | 2,9 | 2,5 | 3,4 | 1,0* | 0,8 | 1,3 |
| Total | 4,4 | 3,9 | 4,9 | 4,3 | 3,9 | 4,8 |
| Total de la violence au cours des 12 mois précédents | | | | | | |
| Agressions physiques | 3,6 | 3,2 | 4,1 | 5,5* | 5,0 | 6,1 |
| Agressions sexuelles | 3,6 | 3,1 | 4,1 | 1,3* | 1,0 | 1,6 |
| Total | 6,2 | 5,6 | 6,8 | 6,2 | 5,7 | 6,8 |

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 6**Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans, selon la province ou le territoire, 2018**

| Province ou territoire | Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes ¹ | | | | | | Agressions physiques et sexuelles commises par d'autres personnes | | | | | | Total des agressions physiques et sexuelles | | | | | |
|---------------------------|---|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|---|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|---|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|
| | Femmes [†] | | | Hommes | | | Femmes [†] | | | Hommes | | | Femmes [†] | | | Hommes | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 22,1 | 19,2 | 25,3 | 17,3* | 14,1 | 21,0 | 32,3 | 29,0 | 35,8 | 28,4 | 24,7 | 32,3 | 37,6 | 34,2 | 41,2 | 35,0 | 31,1 | 39,0 |
| Île-du-Prince-Édouard | 27,6 | 23,4 | 32,2 | 14,9* | 11,6 | 19,0 | 42,9 | 38,3 | 47,5 | 30,9* | 25,8 | 36,6 | 47,2 | 42,6 | 51,9 | 35,2* | 29,9 | 40,8 |
| Nouvelle-Écosse | 31,5 | 28,6 | 34,5 | 22,5* | 19,5 | 25,9 | 41,6 | 38,6 | 44,7 | 41,9 | 38,3 | 45,6 | 49,2 | 46,1 | 52,3 | 47,0 | 43,3 | 50,6 |
| Nouveau-Brunswick | 27,3 | 24,5 | 30,3 | 16,9* | 14,3 | 19,8 | 37,8 | 34,6 | 41,0 | 32,5* | 29,3 | 35,9 | 45,7 | 42,5 | 49,0 | 36,3* | 33,0 | 39,7 |
| Québec | 21,5 | 19,9 | 23,2 | 13,4* | 12,0 | 15,0 | 31,7 | 29,9 | 33,6 | 28,2* | 26,3 | 30,1 | 38,8 | 36,9 | 40,7 | 32,9* | 31,0 | 34,9 |
| Ontario | 24,4 | 22,7 | 26,3 | 16,3* | 14,6 | 18,0 | 38,9 | 36,9 | 41,0 | 35,5* | 33,3 | 37,8 | 45,3 | 43,2 | 47,3 | 39,3* | 37,0 | 41,7 |
| Manitoba | 28,4 | 25,8 | 31,2 | 17,6* | 15,3 | 20,2 | 41,5 | 38,8 | 44,2 | 39,1 | 36,1 | 42,2 | 47,2 | 44,4 | 50,0 | 43,1 | 40,0 | 46,2 |
| Saskatchewan | 29,4 | 27,2 | 31,6 | 19,0* | 17,0 | 21,2 | 38,4 | 36,2 | 40,7 | 37,9 | 35,2 | 40,6 | 46,2 | 43,8 | 48,6 | 42,1* | 39,3 | 44,9 |
| Alberta | 29,9 | 27,5 | 32,5 | 21,6* | 19,5 | 24,0 | 44,1 | 41,6 | 46,6 | 40,7 | 38,3 | 43,2 | 50,3 | 47,7 | 52,9 | 45,1* | 42,6 | 47,6 |
| Colombie-Britannique | 29,8 | 27,6 | 32,1 | 19,2* | 17,1 | 21,4 | 44,5 | 42,3 | 46,8 | 40,9* | 38,5 | 43,4 | 50,3 | 48,0 | 52,6 | 44,4* | 42,0 | 46,9 |
| Yukon | 41,5 | 35,1 | 48,3 | 29,6* | 24,6 | 35,1 | 61,5 | 56,6 | 66,1 | 60,9 | 52,0 | 69,0 | 66,5 | 61,7 | 71,0 | 65,1 | 56,7 | 72,6 |
| Territoires du Nord-Ouest | 43,9 | 39,0 | 48,9 | 31,7* | 26,6 | 37,4 | 51,8 | 45,3 | 58,2 | 54,7 | 49,1 | 60,2 | 60,8 | 55,6 | 65,8 | 60,2 | 55,1 | 65,1 |
| Nunavut | 43,5 | 36,8 | 50,5 | 32,2* | 27,8 | 37,0 | 42,2 | 36,1 | 48,5 | 45,8 | 41,8 | 49,9 | 57,0 | 48,7 | 64,9 | 54,2 | 49,7 | 58,7 |
| Canada | 25,7 | 24,8 | 26,6 | 17,0* | 16,2 | 17,8 | 38,7 | 37,7 | 39,7 | 35,4* | 34,3 | 36,5 | 45,2 | 44,2 | 46,2 | 39,6* | 38,5 | 40,7 |

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Note : La province ou le territoire désigne la province ou le territoire de résidence du répondant au moment de l'enquête et ne correspond pas nécessairement au lieu où la victimisation est survenue.**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.